

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
11	17

Date de la convocation
11/08/2023

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**DEMANDE DE
SUBVENTION A
LA REGION
OCCITANIE
POUR LA
RENOVATION
DE LA PLACE
DE L'EGLISE ET
LA PLACE DE
L'ANCIENNE
MAIRIE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230817-DELIB03-170823-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2023

Affichage : 22/08/2023



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 AOUT 2023

**DELIBERATION N° 03
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept août, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. CARIAT (procuration à C. REWUCKI)
- G. CHANEAC (procuration à A. ZAMBUJO)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- K. PERROTIN (procuration à J. PORTAL)
- L. RAVAT (procuration à J.-M. CUILLE)
- V. GONZALVO, excusée
- C. VILLANUEVA, excusée

M. Jean-Marie CUILLE a été nommé secrétaire

Concernant le projet de rénovation des places de l'Eglise et de l'ancienne Mairie, Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'obtenir une subvention de la Région Occitanie, dans le cadre du dispositif « Aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients ».

Le Cabinet d'études CAP INGE a été mandaté pour la maîtrise d'œuvre de ce projet, pour un montant de 6 950 € HT. Le montant estimatif des travaux s'élève à 175 000 € HT. Soit un projet prévisionnel à 181 950 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Région Occitanie : 36 390 € (20 %)
- Fonds de concours Nîmes Métropole : 29 112 € (16 %)
- Fonds propres : 116 448 € (64 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à la Région Occitanie.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Le secrétaire,
Jean-Marie CUILLE

